



Conseil économique et social

Provisoire

25 juillet 2011

Original : français

Session de fond de 2011

Compte rendu analytique provisoire de la 28^e séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 13 juillet 2011, à 15 heures

Président : M. Momen (Vice-Président) (Bangladesh)

Sommaire

Débat consacré aux questions de coordination

Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2010 (*suite*)Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (*suite*)*Table ronde II sur le thème « Lutter contre la discrimination fondée sur le sexe et les stéréotypes sexistes par des mesures politiques efficaces »*

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

11-42196 (F)



Merci de recycler

La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat consacré aux questions de coordination

Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle issue du débat de haut niveau du Conseil tenu lors de sa session de fond de 2010 (E/2011/85) (point 4 de l'ordre du jour) *(suite)*

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions : transversalisation de la problématique hommes-femmes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies (E/2011/114) (point 7 e) de l'ordre du jour) *(suite)*

Table ronde II sur le thème « Lutter contre la discrimination fondée sur le sexe et les stéréotypes sexistes par des mesures politiques efficaces »

1. **Le Président** fait observer que les stéréotypes sexistes, présents dans bien des composantes de la société, sont la cause profonde de la discrimination à l'école, au travail et dans la société en général et doivent être éliminés de façon systématique. La bonne éducation de la société est essentielle pour venir à bout véritablement de la discrimination à l'égard des femmes; il faut donc sensibiliser au problème dès l'école.

2. D'une région à l'autre, les obstacles diffèrent : en Afrique et en Asie du Sud, les femmes sont moins présentes dans l'enseignement supérieur; en Europe, elles sont plus diplômées que les hommes mais sont désavantagées par rapport à l'emploi. Les obstacles dans le monde du travail sont plus flagrants dans les secteurs de la science et des technologies. Les femmes sont moins présentes dans les milieux universitaires, le secteur public ou la recherche-développement. D'une manière générale, les hommes sont associés aux mathématiques et aux sciences et les femmes aux lettres et aux soins aux personnes. Il faut que les gouvernements – qui savent bien qu'ils ne peuvent continuer de se développer et de prospérer sans associer pleinement la moitié de la population – donnent des chances égales à tous, en éliminant des codes électoral, pénal et de la famille les dispositions juridiques discriminatoires.

3. **M^{me} Puri** (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – ONU-Femmes) rappelle que les stéréotypes sont de construction sociale et reposent sur les normes, les pratiques et les convictions religieuses et culturelles. Souvent rigides, on peut toutefois les faire évoluer. Il est nécessaire de recenser ces stéréotypes, de les contrer et de les éliminer à tous les niveaux en raison de leurs effets négatifs (écarts de rémunération, ségrégation dans l'emploi, « plafond de verre », mais aussi féminisation de la pauvreté, violence dans tous les domaines de la vie), qui sont à l'origine de discriminations directes et indirectes et affectent *de jure* et *de facto* l'exercice des droits fondamentaux.

4. Les mesures à prendre touchent tous les domaines et niveaux : langage, choix des mots, lois et pratiques, éducation, médias, monde du travail. C'est une véritable cosmographie de l'inégalité des sexes qui est en jeu. On peut notamment envisager l'adoption de mesures temporaires spéciales (quotas), la concertation avec les cercles et les chefs religieux, la mise en place de politiques éducatives, une réflexion sur la représentation des femmes dans les médias, mais aussi modifier les lois pour faire évoluer la perception de ce qui est juste et de ce qui ne l'est pas. Les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes constituent un cadre normatif et directif précieux à cet égard. Pour sa part, ONU-Femmes est résolue à soutenir l'action des États Membres en matière de sensibilisation, de transmission de connaissances et de coopération stratégique, et à leur offrir les services techniques et de conseil voulus.

5. **M^{me} Yasmin** (Bangladesh), s'exprimant en sa qualité de parlementaire, indique que les femmes représentent près de la moitié de la population du Bangladesh. Malgré les progrès enregistrés sur le plan socioéconomique et la garantie de l'égalité des sexes inscrite dans la Constitution, la discrimination fondée sur le sexe et les stéréotypes sexistes persistent dans le pays, comme ailleurs. Pour lutter contre les inégalités entre les sexes, le Gouvernement, conscient que l'éducation est l'arme la plus efficace, a élaboré une politique en matière d'éducation spécifiquement axée sur les filles et les femmes, et a adopté les objectifs de l'Éducation pour tous. De plus, un projet de loi vient d'être présenté au Parlement, visant à l'adoption d'une politique complète en faveur des femmes. Nombre de mesures ont été prises en vue de garantir l'accès des

filles à l'enseignement primaire, plus de 56 % des filles des régions visées par la politique sont inscrites dans le secondaire, et des bourses d'études et des aides financières sont offertes aux femmes dans l'enseignement supérieur. Dans tout le pays et tout particulièrement en milieu rural, un nombre croissant de campagnes de sensibilisation sont menées avec la participation de femmes ayant fait des études et actives sur le plan professionnel. Le Bangladesh a ainsi obtenu des résultats exemplaires : la présence des femmes dans la vie politique s'est développée au cours de la décennie écoulée; dans la tranche d'âge des 15-24 ans, les filles présentent un taux d'alphabétisation supérieur à celui des garçons; les femmes occupent des postes importants au Gouvernement (Premier Ministre, Ministre des affaires étrangères, Ministre des affaires intérieures); la présence des femmes grandit dans les professions considérées comme dévolues aux hommes.

6. **M^{me} Coker-Appiah** (Centre de documentation sur les études sur le genre et les droits de l'homme, Ghana) indique que, au Ghana, il reste beaucoup à faire dans certains domaines : si la parité a été atteinte dans l'enseignement primaire, il n'en va pas de même aux niveaux secondaire et supérieur. La politique aussi est encore considérée comme un domaine réservé aux hommes, mais grâce aux campagnes de sensibilisation et avec l'acquisition par les femmes de leur indépendance économique, la présence des femmes en politique devrait grandir.

7. Dans un autre domaine, M^{me} Coker-Appiah fait observer que la culture et la religion se renforçant mutuellement, il est difficile de déterminer laquelle est à l'origine d'une pratique donnée. Les textes fondateurs des trois principales religions du Livre, dont la rédaction a été influencée par le contexte social et culturel de l'époque, et dont les interprétations et réinterprétations sont elles aussi marquées par le contexte social, culturel, politique et juridique, attestent que religion et culture se renforcent mutuellement. Pour faire évoluer les choses, il faut exploiter et mettre en valeur les réinterprétations progressistes, réviser le dispositif juridique et s'appuyer sur les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (notamment celles relatives à la charia), très pertinentes dans ce domaine.

8. **M^{me} Connors** (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme – HCDH) dit que les stéréotypes sont la catégorisation de personnes en

groupes ou types spécifiques en leur attribuant des caractères généraux ou des caractéristiques ou rôles uniquement en fonction de leur vraisemblable appartenance à un groupe particulier. Ce qui revient à dénier à la personne ses libertés et droits fondamentaux. Si les stéréotypes touchent aussi bien les femmes que les hommes, ils ont souvent des effets négatifs disproportionnés sur les femmes. Ils peuvent aussi engendrer une discrimination ou perpétuer des inégalités ou une subordination. M^{me} Connors s'appuie sur deux affaires récentes instructives à cet égard : celle de Konstantin Markin, militaire père de trois enfants ayant saisi la Cour européenne des droits de l'homme pour discrimination résidant dans le refus des autorités de lui accorder un congé parental; et celle de Karen Vertido, violée par un homme d'affaires, pour laquelle le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a conclu que la décision du juge d'acquitter l'auteur des faits était fondée sur des mythes et des idées fausses quant au viol et aux victimes de viol.

9. Pour beaucoup, dès lors qu'on a remédié à la discrimination à l'égard des femmes, les stéréotypes sexistes disparaissent instantanément. Or, l'histoire de l'émancipation des femmes montre bien que ces stéréotypes, en particulier ceux en rapport avec la vie de famille et la prise en charge des enfants, sont remarquablement tenaces, et ce parce qu'ils jouent un rôle de premier plan dans la construction de l'identité de la personne ou du groupe social et sont profondément enracinés dans les normes, la langue, les images, les valeurs et les pratiques. Il faut donc modifier ces schémas comportementaux. Dans son corpus d'observations finales, de recommandations générales et de décisions, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a énoncé les mesures à prendre à cette fin, et la Commission de la condition de la femme a récemment souligné l'importance que revêtent la formation des enseignants et la conception de programmes d'études sensibles à l'égalité des sexes. Cela étant, si les recommandations ne manquent pas, il reste à les mettre en œuvre. Cette responsabilité incombe avant tout à l'État, mais la société civile a aussi un rôle capital à jouer, aux plans national et international. De plus, il faut poursuivre les travaux de recherche sur l'impact des stéréotypes sexistes et leur perpétuation, la clef du problème étant toutefois entre les mains de chacun, femme, homme, fille, garçon.

10. **M^{me} Cook** (Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social) dit que les campagnes de sensibilisation peuvent être efficaces pour lutter contre les stéréotypes sexistes, mais que d'autres mesures peuvent être nécessaires pour changer les structures profondes dans lesquelles sont ancrées les formes persistantes de discrimination et d'exclusion à l'égard des femmes. Au cours des cinquante dernières années, la situation des femmes a progressé de façon remarquable dans beaucoup de pays. Cette évolution est due en partie au mouvement féministe, qui a fait prendre conscience aux femmes de leurs droits, mais s'est aussi accompagnée de changements au plan de la législation, des lois antidiscriminatoires et d'autres dispositifs pour l'égalité et la protection des droits, qui ont permis aux femmes de défendre activement leurs droits ou de demander la protection de la loi en cas de violation. On est allé encore plus loin dans certains pays progressistes, où il a été fait en sorte, par exemple, que le système de sécurité sociale dédommage les femmes de leur rôle dans la procréation (notamment par le congé familial ou dans le cadre du système de pensions).

11. Bon nombre des obstacles à l'égalité persistent cependant. La revendication de l'égalité vient remettre en cause des systèmes de croyance ou des structures de pouvoir auxquels les détenteurs d'autorité ne sont pas prêts à renoncer facilement – d'où le fait que les campagnes de sensibilisation seules puissent s'avérer insuffisantes. Mais il existe encore d'autres formes de discrimination qui sont si profondément ancrées dans la vie politique, sociale et économique qu'elles en deviennent à peine perceptibles. Il en va ainsi par exemple de la manière dont l'économie est conceptualisée. Faire du produit intérieur brut (PIB) la principale mesure de la croissance, ou de la pauvreté, et par extension du bien-être, revient fondamentalement à ne mesurer que les biens et les services économiques échangés sur le marché. Le travail des femmes au quotidien n'est pas valorisé et devient invisible – du point de vue des décideurs, socialement et au niveau domestique. Mais l'économie ne pourrait pas fonctionner sans lui : pour être capable de fournir un travail économiquement productif, il faut avoir été éduqué, nourri et soigné. Les employeurs, l'économie et le marché tirent parti de ce travail mais ce sont de plus en plus les ménages qui en assument le coût. De plus, c'est souvent l'un des principaux obstacles à l'accès des femmes aux ressources, au marché du travail ou à des formes d'emploi plus formel

– y compris au renforcement de la position des femmes au sein du ménage. Il convient d'élargir la conception limitée de l'économie et de l'activité économique pour englober l'économie de la procréation, qui comprend une grande partie du travail accompli par les femmes. Il s'agit pour cela, par exemple, de trouver des moyens de valoriser et rémunérer le travail lié aux soins domestiques (des femmes ou des hommes), ou d'accroître les dépenses et les investissements sociaux qui soutiennent les femmes dans leur rôle en matière de procréation tout en leur permettant de participer aussi à l'emploi, à l'activité ou à la vie publique (crèches, aides pour la santé et l'éducation, meilleurs moyens de transport, etc.). Sur le plan des politiques, des solutions pour socialiser les charges liées à ce rôle en les déplaçant des ménages vers la société par la fourniture publique de certains biens et services pourraient constituer un progrès très important dans les pays à faible revenu, dans l'optique de la mise en place d'une protection sociale minimum équitable entre les deux sexes.

12. **M^{me} Hodges** (Organisation internationale du Travail – OIT) intervient sur la question du bilan des mesures prises pour lutter contre les stéréotypes sexistes au travail. Les travaux théoriques et plusieurs dizaines d'années d'expérience de l'OIT montrent la nécessité d'associer tous les acteurs de changement majeurs pour venir à bout des stéréotypes négatifs. Grâce à sa structure tripartite, l'OIT fait intervenir non seulement des représentants des ministères chargés de l'emploi et du travail, mais aussi des représentants des salariés et des entreprises. Elle est aussi susceptible de collaborer avec des représentants d'autres ministères – comme cela a été le cas au moment de son action pour l'élimination du travail des enfants – et d'institutions nationales et d'organisations non gouvernementales (ONG). À titre d'exemple, un projet récent de l'OIT et de l'Union européenne (UE) en Ukraine intitulé « L'égalité entre les sexes dans le monde du travail » a eu de profonds effets sur les institutions publiques, les partenaires sociaux et les autorités gouvernementales, et sur les femmes chefs d'entreprise. Outre diverses réformes législatives et institutionnelles importantes, ce projet a permis à de nombreuses femmes de se lancer dans une activité indépendante.

13. L'OIT s'appuie sur un corpus de normes internationales du travail qui lui confère un mandat clair pour formuler des orientations et agir sur le plan

opérationnel. En particulier, les Conventions n° 100 sur l'égalité de rémunération et n° 111 concernant la discrimination (emploi et profession), ratifiées l'une et l'autre par de nombreux pays, confèrent un cadre clair et juridiquement prévisible à son action pour l'égalité entre les sexes. Ces instruments mettent l'accent sur l'élimination des stéréotypes qui entravent le libre choix professionnel et le traitement égal des femmes et des hommes dans le monde du travail. À cet égard, l'OIT a réalisé par exemple une activité en Jordanie où les partenaires tripartites sont convenus d'élaborer un guide sur l'évaluation non sexiste des emplois; et le Gouvernement jordanien cherchera à intégrer l'équité salariale dans sa stratégie nationale 2011-2015 pour les femmes. Par ailleurs, l'OIT coopère sans relâche avec l'ensemble du système des Nations Unies en vue d'atteindre l'objectif de l'égalité entre les sexes, dans le respect du mandat de chaque organisation; un exemple récent de cette collaboration est la signature d'un mémorandum d'accord avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) le 13 juin 2011.

14. **M^{me} Hodges** dit que l'OIT a recensé de nombreux facteurs favorisant la réussite des programmes : l'adoption d'une approche holistique, telle que prônée dans la Déclaration ministérielle du débat de haut niveau de 2010 du Conseil économique et social, qui préconise d'adopter « une démarche intégrée, globale, transectorielle et sensible aux sexospécificités pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement », l'organisation de campagnes de sensibilisation et de prévention, l'amélioration de la protection conférée par la loi et de la formation à ces droits, le renforcement de l'application, par l'appareil judiciaire et le système dans son ensemble, des principes visant à éliminer les stéréotypes et, enfin, l'amélioration des mécanismes de réparation pour les victimes. L'action positive, lorsqu'elle est mise en place selon des règles précises, donne également des résultats très concluants, comme l'ont prouvé des exemples de bonnes pratiques reproduites dans le monde, et en particulier un programme norvégien en faveur de l'égalité hommes-femmes au travail qui a inspiré une initiative similaire en Ouganda. Enfin, les mesures prises pour concilier vie familiale et vie professionnelle sont de première importance pour faire progresser l'égalité.

15. Il est aussi fondamental d'associer les hommes et les garçons à l'élimination des stéréotypes

défavorables aux femmes, par le biais de la formation et de l'organisation de campagnes de sensibilisation sur le lieu de travail. Un programme visant à sensibiliser les hommes à la violence faite aux femmes s'est déroulé en Inde et a donné de bons résultats, tout comme une initiative récente lancée dans les îles du Pacifique, qui a permis de mettre l'accent sur le rôle des hommes dans la santé de la procréation.

16. L'OIT applique les principes qu'elle prône, conformément à sa Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, en intégrant et mesurant l'égalité entre les sexes, sous l'angle de la protection sociale et des droits des travailleurs, à tous les niveaux. Mais il est indéniable que, pour parvenir à poursuivre son action, elle aura besoin de ressources financières.

17. **M. Iliopoulos** (Hongrie), s'exprimant au nom de l'Union européenne, rappelle que l'égalité entre hommes et femmes est un droit fondamental et une valeur commune aux États Membres de l'Union européenne. Un cadre juridique global visant à faire respecter ce principe et à lutter contre la discrimination a été mis en place. Cela étant, les chiffres font état de grandes disparités salariales entre hommes et femmes et on constate que les capacités des femmes sont sous-exploitées. Pour lutter contre les stéréotypes sexistes et la tendance à cantonner les femmes dans certains rôles, il est nécessaire d'aborder ces questions dans les programmes scolaires, de mettre en place des programmes et politiques ciblés, ainsi que de coopérer avec la société civile, le secteur privé et les partenaires sociaux.

18. En 2010, l'Union européenne a adopté une nouvelle stratégie quinquennale en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, qui s'articule autour de plusieurs volets : indépendance économique des femmes et égalité dans la prise de décisions, et lutte contre les disparités salariales et la violence faite aux femmes. Parmi les autres mesures entreprises, on peut notamment citer le Pacte européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (2011-2020), adopté par le Conseil de l'Union européenne en mars 2011, la désignation d'une journée de l'égalité salariale et la création d'un institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

19. Depuis 2008, l'Union européenne applique les Lignes directrices de l'UE sur les violences contre les femmes et la lutte contre toutes les formes de

discrimination à leur encontre. Elle conçoit la coopération pour le développement sous l'angle de l'égalité entre les sexes et se félicite à cet égard de la création d'ONU-Femmes. Dans le domaine de la santé, elle salue la mise en place de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant et appuie pleinement les objectifs visés par l'ONUSIDA dans son Agenda pour une action accélérée au niveau des pays en faveur des femmes, des filles et de l'égalité des sexes et du VIH.

20. M. Iliopoulos demande aux intervenants leur avis sur la manière d'améliorer la collecte de données et l'analyse des facteurs conduisant à la discrimination à l'égard des femmes pour mieux cibler les politiques et sur la façon de mieux associer les hommes à la lutte contre la discrimination et les stéréotypes dont sont victimes les femmes.

21. **M. Goltyaev** (Fédération de Russie) dit qu'en dépit des progrès accomplis dans le domaine de la parité, le problème de la discrimination à l'égard des femmes reste prioritaire au niveau international. La Fédération de Russie appuie les efforts faits pour lutter contre la violence et la discrimination dont sont victimes les femmes et soutient la campagne du Secrétaire général sur le thème : « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ».

22. M. Goltyaev demande aux intervenants comment sera assurée la coopération, à l'échelle du système, entre le Conseil économique et social et ONU-Femmes et souhaiterait également savoir comment le Conseil contribue à la lutte contre la discrimination visant les femmes.

23. **M^{me} Booker** (Bahamas), faisant observer que les intervenants sont exclusivement des femmes, dit qu'il aurait peut-être été préférable de privilégier la parité de représentation, ce qui aurait permis aux hommes d'apporter leur contribution aux débats. En outre, elle estime que les femmes contribuent aussi à perpétuer les stéréotypes dans la société, et qu'il leur revient de s'entraider et de se soutenir afin de faire évoluer les mentalités. Enfin, ajoutant que les débats tenus lors de la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme étaient très enrichissants, elle dit qu'il aurait été utile de s'inspirer de leurs conclusions et réflexions pour élargir la portée des thèmes examinés.

24. **M. Tsoungui** (Cameroun) tient à souligner l'appui apporté par ONU-Femmes dans son pays, qui

permet de mener à bon terme plusieurs activités, notamment le programme de budgétisation sensible au genre et l'élaboration d'un document de politique nationale axée sur la problématique hommes-femmes. Le Ministère en charge des questions de la femme a mis en place un réseau de points focaux dans les administrations publiques, chargés de suivre le travail de protection et de promotion de la femme. Le Cameroun est doté d'un groupe technique sur l'égalité des sexes, composé des entités clefs du système des Nations Unies, qui mène des actions concertées à l'appui de la promotion de la femme. M. Tsoungui demande à M^{me} Puri s'il est aisé de lutter contre les comportements discriminatoires enracinés dans la culture par les seuls moyens législatifs.

25. **M^{me} Dutta** (Inde) dit que les femmes continuent de se heurter à une conception patriarcale de la société, qui les défavorise dans plusieurs domaines, notamment la nutrition, l'éducation, l'emploi, les droits fonciers et l'accès au crédit. Le Gouvernement indien s'emploie à faire évoluer la situation, en adoptant des politiques progressistes, reposant sur la discrimination positive, qui visent à permettre aux femmes de mieux participer à la prise de décisions. L'accent est mis en particulier sur les femmes qui travaillent dans le secteur informel, grâce à des initiatives de renforcement des capacités visant notamment à améliorer leur employabilité et leur formation.

26. L'éducation des filles et des femmes joue un rôle décisif dans la promotion de la femme, l'élimination de l'exploitation et le développement. Les mesures en faveur de l'éducation des filles ont permis d'augmenter le taux de scolarisation et de lutter contre l'abandon scolaire, tout en prenant mieux en compte leurs besoins. En 2009, le Gouvernement a lancé un programme visant à universaliser l'enseignement secondaire et des mesures concrètes tendant à l'élimination des stéréotypes dans les manuels scolaires et à la promotion de l'égalité entre les sexes, notamment par la sensibilisation des enseignants, ont également été mises en œuvre. Le nombre de filles qui suivent des études supérieures a progressé et on observe une nette diversification des filières choisies. Le programme SABLE, axé spécialement sur la nutrition et la santé des adolescentes dans une perspective d'autonomisation, a été mis en œuvre en 2010 dans 200 districts du pays.

27. Grâce à une politique de budgétisation tenant compte de la problématique hommes-femmes, des

actions de promotion, de sensibilisation et de renforcement des capacités sont mises en œuvre à tous les échelons de la politique gouvernementale. Dans le même esprit, la mission nationale pour l'autonomisation de la femme cherche à favoriser l'émancipation sociale et économique des femmes, en veillant à la coordination des programmes mis en œuvre dans tout le pays, avec la participation des acteurs clés, l'accent étant mis en particulier sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et le respect des lois dans ce domaine. Multiforme et très répandue, la violence faite aux femmes est combattue par divers moyens grâce à des politiques et mesures législatives spécifiques d'aide aux victimes. De nombreuses lois ont été adoptées en vue d'améliorer la condition de la femme en Inde; elles concernent des sujets aussi divers que la traite, les problèmes liés à la dot, l'interdiction des mariages précoces ou le harcèlement sexuel au travail. Pour faire avancer les choses, il est nécessaire de changer les mentalités et de sensibiliser les populations au problème de la violence à l'égard des femmes et les femmes elles-mêmes doivent être incitées à utiliser les recours existants pour faire valoir leurs droits. À cet égard, les médias, comme la télévision, la radio, ou Internet peuvent être d'une grande utilité.

28. **Mme Puri** (ONU-Femmes), répondant à la question posée par le représentant de l'Union européenne, dit que la collecte de données ventilées est essentielle pour mener des politiques utiles et ciblées de lutte contre la discrimination à l'égard des femmes. Par exemple, il est utile de connaître les chiffres faisant état du taux de condamnation pour viols ou du nombre d'avortements motivés par le sexe de l'enfant pour prendre les mesures qui s'imposent et vérifier si les lois adoptées ont eu un effet concret. ONU-Femmes s'appuie sur des indicateurs de référence pour faire le point sur la situation d'un pays, et apprécier l'utilité des programmes et des mesures législatives mis en place et proposer des solutions.

29. Répondant à la question posée par le représentant de la Fédération de Russie concernant les rapports entre l'ONU-Femmes et les organismes des Nations Unies compétents en matière d'égalité des sexes, M^{me} Puri indique que la Commission de la condition de la femme est le principal organe intergouvernemental chargé d'élaborer des politiques et des normes mondiales relatives à cette question. Le Président du Conseil s'emploie actuellement à établir des liens plus

étroits entre la Commission de la condition de la femme et le Conseil exécutif d'ONU-Femmes. Le Conseil, pour sa part, constitue un organe très important de concertation et de recherche de consensus sur les politiques et normes relatives à l'égalité des sexes.

30. M^{me} Puri indique qu'elle est pleinement en accord avec les observations formulées par la représentante des Bahamas concernant la question du financement du développement. Il est indispensable, à cet égard, d'accorder la priorité à des modes de financement qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes. L'ONU-Femmes continuera de s'employer, en collaboration avec les États membres, à promouvoir de tels modes de financement et à favoriser l'adoption d'approches différenciées. M^{me} Puri partage également l'avis selon lequel il appartient en grande partie aux femmes de lutter contre les stéréotypes sexistes, même s'il est indispensable d'impliquer les hommes dans ce combat. Les femmes doivent se soutenir mutuellement et prendre garde de ne pas véhiculer de tels stéréotypes. M^{me} Puri indique par ailleurs que faute de temps elle n'a pas pu rendre compte des conclusions de la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme mais qu'elle les mettra à la disposition des participants.

31. Répondant au représentant du Cameroun, Mme Puri souligne combien il est difficile de lutter contre des stéréotypes profondément ancrés et souvent liés à des enjeux religieux et culturels et à des questions de rapports de force entre les sexes. Le premier moyen de lutter contre de tels stéréotypes est l'éducation et la sensibilisation. Mais cela n'est qu'un premier pas, auquel doit s'ajouter l'adoption de dispositions législatives et de mesures spéciales – notamment l'imposition de quotas dans divers domaines – visant à modifier des pratiques qui protègent souvent des intérêts bien établis. Les efforts en la matière se heurtent parfois à des systèmes juridiques mixtes et à des systèmes religieux qui posent des règles qui peuvent ne pas être conformes aux normes internationales relatives aux droits des femmes.

32. Répondant aux observations formulées par la représentante de l'Inde, M^{me} Puri dit que si les campagnes médiatiques visant à changer le regard que l'on porte sur les femmes peuvent être très efficaces, les médias ont également un effet pernicieux car les femmes y sont souvent représentées comme une marchandise, créant de nouveaux stéréotypes. Il

convient d'utiliser les médias à bon escient et de tirer pleinement parti des possibilités considérables qu'offrent les réseaux sociaux, notamment pour ce qui est de mobiliser les femmes vivant en milieu rural.

33. **M^{me} Coker-Appiah** (Ghana), répondant à la question posée par le représentant de l'Union européenne concernant les moyens d'impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre la discrimination fondée sur le sexe, dit que dans certains pays, des initiatives telles que les mouvements d'hommes opposés à la violence contre les femmes donnent de bons résultats. Mobiliser des hommes, notamment des hommes respectés au sein de la communauté, pour faire passer des messages à d'autres hommes change considérablement la manière dont ces messages sont reçus.

34. Lutter contre les stéréotypes sexistes est particulièrement difficile dans certains pays où un droit coutumier se superpose au droit législatif, comme c'est le cas dans de nombreux pays africains, en particulier compte tenu de ce que la plupart des questions auxquelles touchent ces stéréotypes font l'objet de règles coutumières. Dans de tels cas, l'adoption de dispositions législatives ne peut constituer qu'un premier pas, qui doit être complété par de multiples actions de sensibilisation ciblant divers publics. Il importe, de manière générale, de mettre en œuvre des stratégies à long terme visant à changer progressivement les mentalités.

35. **M^{me} Cook** (Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social) dit que le comportement de tout individu est fonction des institutions et des structures sociales et de la manière dont se modulent les relations dans la société à laquelle il appartient. Il convient, lorsque l'on se penche sur la problématique hommes-femmes, de bien comprendre ces facteurs et d'en tenir compte, y compris pour déterminer les moyens d'impliquer les hommes et les garçons dans la lutte contre le sexisme. Il conviendrait, à cet égard, de réaliser des études sur la question de l'image qu'ont d'eux-mêmes les hommes dans des sociétés qui se désindustrialisent et où les hommes ne parviennent plus à trouver un emploi. Cette situation va à l'encontre du stéréotype de l'homme comme soutien de la famille et a une incidence sur la manière dont les garçons s'identifient à leur père et, parfois, sur leurs résultats scolaires.

36. S'agissant de la question des inégalités en matière de santé, Mme Cook estime que s'il serait souhaitable de disposer de davantage de données ventilées par sexe s'y rapportant, il convient également de s'interroger sur la manière dont les données disponibles sont analysées et sur la pertinence des cadres d'analyse utilisés. Elle convient que certaines inégalités, par exemple en matière d'accès aux services de santé, découlent de la discrimination exercée contre les femmes, mais souligne qu'il y a aussi des différences biologiques entre les sexes – qui n'ont pas les mêmes besoins – et que certaines inégalités peuvent découler de ce qu'il n'en est pas tenu compte. Il serait utile de faire des études sur la question.

37. Comme l'a souligné la délégation indienne, scolariser les filles au-delà du niveau primaire revêt une importance capitale. Les études réalisées à ce sujet montrent que le nombre d'années de scolarisation a une incidence directe sur l'âge auquel les filles se marient et ont des enfants, sur leur santé et sur celle de leurs enfants et sur leur capacité à s'occuper de leur famille. Elle évoque également des études sur le logement qui ont été réalisées en Asie et qui font apparaître une corrélation entre l'accès au logement et la détention de titres de propriété et la réduction du nombre de cas de violence familiale, notamment. Le fait d'avoir un logement protège les femmes, renforce leur situation sociale et augmente leurs possibilités d'avoir des revenus. Enfin, Mme Cook souligne que l'exemple des révoltes récentes dans les pays arabes montre que les réseaux sociaux peuvent constituer un moyen de mobilisation et d'autonomisation des femmes extrêmement efficace.

38. **M^{me} Yasmin** (Bangladesh) dit que bien souvent les gouvernements ne parviennent pas à atteindre leurs objectifs en matière d'égalité des sexes malgré les programmes mis en œuvre et les dispositions législatives adoptées à cette fin. Cela est généralement dû à des stéréotypes sexistes profondément ancrés dont il est très difficile de venir à bout tant que les mentalités n'ont pas évolué. Ces stéréotypes sont intégrés à un très jeune âge, raison pour laquelle il convient d'accorder une attention particulière à l'enseignement préscolaire, notamment de former les enseignants à inculquer aux enfants la notion de l'égalité des sexes, d'encourager les enfants des deux sexes à jouer et à travailler ensemble et de ne pas leur transmettre d'idées préconçues quant au rôle dévolu par la société à chacun des sexes. La religion peut

également jouer un rôle important, comme c'est le cas par exemple au Bangladesh, où un grand nombre d'enfants fréquentent des écoles religieuses dans lesquelles les enseignants dénaturent les préceptes religieux et en donnent une interprétation erronée, notamment en ce qui a trait au rôle et à la place des femmes dans la société. Il importe de donner aux enfants des informations exactes afin qu'ils comprennent qu'en fait toutes les religions prônent le respect envers les femmes et que l'autonomisation des femmes est bénéfique pour la famille et pour l'ensemble de la société.

39. **M^{me} Hodges** (OIT) dit que de manière générale, de grands progrès ont été accomplis en matière de lutte contre les stéréotypes sexistes et de sensibilisation à cette question. Cependant, le terrain gagné peut être perdu en temps de crise. Il importe de rester vigilant et de persévérer dans les efforts déployés, même si les situations peuvent fluctuer et susciter un certain découragement.

40. **M^{me} Connors** (HCDH) souligne que cela fait maintenant trente ans que le Comité pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes mène son action, ce qui montre combien il est difficile de combattre les stéréotypes sexistes. Il importe de rester vigilant, une résurgence de ce type de stéréotypes étant toujours possible, comme cela a été le cas en Europe récemment concernant le stéréotype de la femme au foyer. Il importe de montrer comment les stéréotypes sexistes privent tant les hommes que les femmes de la pleine jouissance de leurs droits fondamentaux, ainsi que l'illustre l'exemple cité précédemment de cet homme que la législation n'autorisait pas à prendre un congé parental alors que sa femme souhaitait travailler.

41. **Le Président**, répondant à la remarque formulée par la représentante des Bahamas, explique que les intervenants sont choisis en fonction de leurs compétences dans le domaine considéré et de leur disponibilité. Il arrive qu'il y ait plus de femmes que d'hommes, et vice-versa. Le Président prend néanmoins note de la suggestion de la délégation.

42. S'agissant de la coordination entre le Conseil et les autres organismes des Nations Unies concernés par les questions d'égalité des sexes, le Président indique que l'examen de la question de la transversalisation de la problématique hommes-femmes dans les politiques et programmes du système des Nations Unies auquel le

Conseil s'est livré constitue un exemple de la manière dont le Conseil s'emploie à favoriser et à suivre la mise en œuvre de l'ensemble des décisions prises d'un commun accord et des résolutions de l'Assemblée générale. Ce type d'exercice permet à toutes les parties concernées de faire le point sur la question à l'examen et de se concerter, et donne l'occasion aux États membres de rendre compte des progrès réalisés et de relever les lacunes constatées au niveau du système des Nations Unies. Il convient en outre de souligner que des institutions ne faisant pas partie de ce système, telles que les institutions de Bretton Woods, sont invitées à y prendre part. De manière générale, le Conseil met en œuvre des approches coordonnées en matière d'égalité des sexes et organise des réunions avec les bureaux exécutifs de l'ensemble des organismes concernés – ONU-Femmes, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), notamment – afin d'assurer la mise en œuvre des décisions prises et des déclarations ministérielles adoptées.

La séance est levée à 17 h 45.